


Numéro	DL260416-DFAJ08	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
Objet	Election des membres du collège des représentants d'usagers et d'associations au sein de la commission consultative des services publics locaux	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

Etaient absents :

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

Numéro	DL260416-DFAJ08	1/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

III. DÉSIGNATIONS ET PRÉSENTATIONS

7. NOMINATION DES MEMBRES REPRESENTANTS LES USAGERS ET LES ASSOCIATIONS LOCALES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La commission consultative des services publics locaux a été constituée par délibération du Conseil municipal du 16 avril 2026, n° DL260416-DFAJ06.

Elle a fixé à trois le nombre de membres représentants les usagers et les associations locales.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ces membres doivent être nommés par le Conseil municipal.

Les candidats ayant manifesté leur intérêt à exercer la fonction de représentant au sein de la commission consultative des services publics locaux sont :

- Le président de l'Association Pour les Parents d'Elèves Libres ou son représentant ;
- Le président de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin ou son représentant ;

Numéro	DL260416-DFAJ08	2/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1413-1, et L. 2121-21 ;

VU la délibération du Conseil municipal portant création de la commission consultative des services publics locaux et adoption de son règlement intérieur, n° DL2604016-DFAJ06, du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal nomme les membres représentants les usagers et les associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés, pour la durée du mandat, membres de la commission consultative des services publics locaux représentant les usagers et les associations locales :

- Le président de l'Association Pour les Parents d'Elèves Libres ou son représentant ;
- Le président de l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin ou son représentant ;

ARTICLE 2 :

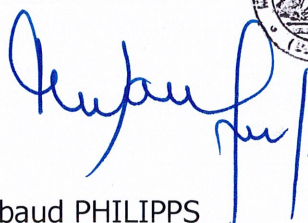
Les personnes nommées à l'article 1^{er} cessent d'être membres de la commission consultative des services publics locaux si elles perdent la qualité en considération de laquelle elles ont été nommées.

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DFAJ08-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DFAJ08	
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation de représentants	3/3

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.